

**École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée**  
**Conseil**  
**20 mars 2026**

Direction ED Galilée

BESSIS Natacha,  
BODINI Olivier,

Représentants des unités de recherche :

BOUSSETTA Khaled,  
FERON Christophe,  
GUERRINI Stefano, représenté par Natacha BESSIS  
LECOUVEY Marc,  
LOMBARDI Guillaume,  
NIER Francis,  
PERRIN Hélène,  
SOUPLET Philippe,  
VARIN-BLANK Nadine,

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

GIROD Séverine,

Doctorantes et doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

Personnalités extérieures :

KERN Michel, absent

Invités permanents :

ATTAL Jean-Pierre, absent  
AUSONI Christian, représenté par Francis NIER  
BEGUIN François, absent  
CASTERMAN Lionel,  
CARON Sandrine,  
CHAMERON Stéphane, excuse  
HASOUNI Khaled, absent  
LÉPINE Alexandra,  
MANIL Bruno,  
OUDAR Olivier, absent  
PLANES Carole, absente

**Ordre du jour**

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de PV de la séance du 12 décembre 2025,
3. Remplacement de Marie-Christophe Boissier par Angela Sutton comme représentante du pôle PBMC,
4. Remplacement de Jame Arias par Armelle Michaud comme représentante des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs,
5. Remplacement de Gilles GREGOIRE et Mohamed HIBTI par Gabi Stancu et Christian Ricolleau comme personnalités extérieures,
6. Nomination de Jean-Michel Tualle comme représentant des unités de recherche,
7. Appel d'offres contrats doctoraux,

8. Approbation de demandes de mobilités internationales,
9. Approbation bourses au mérite,
10. Point sur les CSI,
11. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H00 par Natacha Bessis.

## **1. Informations générales**

- Natacha Bessis annonce que le jury du prix de thèse aura lieu le 13 avril pour l'ED Galilée. Seize dossiers ont été déposés cette année. Elle rappelle que cette année deux prix seront décernés par école doctorale. La remise du prix aura lieu lors de la remise des diplômes le 22 mai.
- La journée transversale des sciences aura lieu le 10 avril, au bâtiment Georges Sand. Des ECTS seront attribués aux doctorants et doctorantes inscrits Cette journée est organisée par l'ED Galilée mais elle est ouverte aux deux écoles doctorales.
- La journée scientifique de l'ED aura lieu cette année le 29 mai. Durant cette journée les doctorants et doctorantes en deuxième année devront présenter leur thèse sur le modèle de Ma thèse en 180 secondes. Cette journée est obligatoire.

Il y aura trois prix, un par pôle, ainsi qu'un prix pour le meilleur poster.

L'ED est actuellement à la recherche d'un intervenant pour animer une conférence en début d'après-midi.

## **2. Approbation du projet de PV de la séance du 12 décembre 2025,**

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 12

Abstention :

Le projet de PV de la séance du 12 décembre 2025 est approuvé favorablement.

## **3. Remplacement de Marie-Christophe Boissier par Angela Sutton comme représentante du pôle PBMC,**

Natacha Bessis rappelle qu'il y a récemment eu trois démissions au sein du conseil. Jaime Arrias, en tant que représentant des personnels BIATSS, Mohamed Hibti, en tant que membre extérieur et Marie-Christophe Boissier en tant que responsable du LI2P et du pôle PBMC.

Natacha Bessis précise qu'il est possible d'intégrer un treizième membre au conseil de l'ED, représentant les unités de recherche, celui-ci étant actuellement composé de douze membres.

Trois candidatures ont été reçues. Deux émanant du pôle PBMC et une en physique. Après examen par le bureau, il a été souligné que la discipline de la physique était sous-représentée au sein du conseil. En conséquence, le bureau propose de privilégier l'élection

d'un membre issu de cette discipline.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil l'admission d'un treizième membre comme représentant des unités de recherche, basé sur la représentation déjà effective au sein du conseil.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 12

Abstention :

L'admission d'un treizième membre comme représentant des unités de recherche, basé sur la représentation déjà effective au sein du conseil est approuvé favorablement.

Angela Sutton, proposée comme représentante du pôle PBMC se présente. Elle est PUPH en biologie cellulaire au sein de l'unité de recherche H&P. Elle travaille au sein de l'université depuis 2003 sur des sujets d'inflammation, de fibrose et glycobiologie.

Elle participe aux auditions des contrats doctoraux au pôle PBMC depuis 2016.

Natacha soumet au vote le remplacement de Marie-Christophe par Angela Sutton et rappelle que le conseil est amené à se prononcer sur deux points : la désignation d'Angela Sutton en tant que membre représentant d'une unité de recherche, ainsi que sa nomination en qualité de responsable du pôle PBMC.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 12

Abstention :

Le remplacement de Marie-Christophe Boissier par Angela Sutton comme représentante du pôle PBMC est approuvé favorablement.

Nadine Varin-Blank souligne la nécessité de veiller, à l'avenir, au respect de la parité au sein du conseil. Natacha Bessis confirme ce point et précise que la situation actuelle est satisfaisante, dans la mesure où Angela Sutton et Armelle Michau remplaceraient deux membres masculins

#### **4. Remplacement de Jame Arias par Armelle Michau comme représentante des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs,**

Armelle Michau, proposée comme représentante des membres BIATSS se présente. Elle est ingénieure de recherche HDR au LSPM. Elle travaille à l'université depuis 2003.

Elle a obtenu son HDR il y'a un an et encadre actuellement une thèse et en co-encadre plusieurs.

Armelle Michau a été élue à la CR pendant un mandat. Elle a participé au groupe de travail pour la réforme du CSI. Elle a organisé au sein du LSPM une matinée droits et devoirs des doctorants et des doctorantes et des encadrants.

Elle a également participé aux jurys des contrats doctoraux du pôle physique-matériaux.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le remplacement de Jame Arias par Armelle Michau comme représentante des membres BIATSS.

Vote :  
Contre :  
Ne prend pas part au vote :  
Pour : 12  
Abstention :

Le remplacement de Jame Arias par Armelle Michau comme représentante des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs est approuvé favorablement.

#### **5. Remplacement de Gilles GREGOIRE et Mohamed HIBTI par Gabi Stancu et Christian Ricolleau comme personnalités extérieures,**

Christian Ricolleau est proposé comme membre extérieur et se présente. Il est professeur à l'Université Paris Cité. Il est membre du laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques depuis 2002 et est spécialiste de la transformation de phase ordre/désordre dans les nanoalliages, de la croissance et des propriétés structurales des nanostructures bimétalliques, de la HRTEM quantitative et de la microscopie électronique environnementale.

Christian Ricolleau se déclare satisfait de pouvoir contribuer aux travaux du conseil en tant que membre extérieur. Il rappelle qu'entre 2016 et 2024, il a codirigé le LabEx SEAM avec Hélène Bacroix.

Depuis 2025, l'Université Paris Cité a lancé de nouveaux projets, dont l'un associe notamment le LPL et le LSPM. Trois nouvelles unités de recherche se sont associées à ce projet : le CB3S, le LVTS et Santé orale.

Il souligne enfin sa bonne connaissance d'une partie de l'organisation de la recherche au sein de l'université.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le remplacement de Gilles Gregoire par Christian Ricolleau.

Vote :  
Contre :  
Ne prend pas part au vote :  
Pour : 12  
Abstention :

Gabi Stancu est proposé comme membre extérieur. Il est professeur au sein de l'unité de recherche EM2C à l'école CentraleSupélec. Ses recherches portent sur les plasmas et les lasers. Il encadre plusieurs thèses, fait partie des jurys et est membres d'une cinquantaine de CSI.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le remplacement de Mohamed Hibti par Gabi Stancu.

Vote :  
Contre :  
Ne prend pas part au vote :  
Pour : 12  
Abstention :

Le remplacement de Gilles GREGOIRE et Mohamed HIBTI par Gabi Stancu et Christian Ricolleau comme personnalités extérieures est approuvé favorablement.

## **6. Nomination de Jean-Michel Tualle comme représentant des unités de recherche,**

Jean-Michel Tualle est proposé comme treizième membre représentant des unités de recherche et se présente au conseil. Il est chargé de recherche HDR au sein du LPL. Ses travaux portent sur l'optique et l'imagerie médicale.

Il a participé à l'organisation des CSI au sein du LPL et aux jurys des contrats doctoraux pour le pôle physique-matériaux.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil la nomination de Jean-Michel Tualle comme représentant des unités de recherche.

Vote :

Contre : Ne prend pas part au vote :

Pour : 12

Abstention :

La nomination de Jean-Michel Tualle comme représentant des unités de recherche est approuvée favorablement

## **7. Appel d'offre contrats doctoraux,**

Natacha Bessis rappelle que la répartition des contrats doctoraux entre les pôles repose sur deux critères, les effectifs d'encadrants par pôle et le nombre de contrats attribués les années précédentes.

La règle appliquée consiste à arrondir à l'unité supérieure ou inférieure à partir de 0,5.

Pour la campagne 2026, les calculs aboutissent aux résultats suivants : 9,86 pour PBMC, 6,39 pour le pôle Physique-Matériaux et 9,75 pour le pôle MathSTIC.

L'ED dispose toujours de 26 contrats plus la demi- bourse.

Il est indiqué que les résultats obtenus pour les pôles PBMC et MathSTIC sont très proches, avec un écart de seulement 0,11 point. Selon les règles d'attribution, cela conduirait à l'octroi de 10 contrats au pôle PBMC et 9 au pôle MathSTIC.

Toutefois, des évolutions récentes dans les effectifs d'encadrants ont été constatées, avec une diminution au pôle Physique-Matériaux et une augmentation au sein de MathSTIC.

Natacha Bessis souligne par ailleurs que le pôle Physique-Matériaux se situe davantage au niveau de 6 contrats, bien qu'il en obtienne habituellement 7. Dans ce contexte, le bureau propose, pour cette année, d'attribuer 6 contrats au pôle Physique-Matériaux et 10 contrats au pôle MathSTIC.

Hélène Perrin et Guillaume Lombardi indiquent qu'ils ne pensaient pas que l'attribution des 7 contrats pouvait être remise en discussion. Ils précisent que ce point n'a pas été débattu au sein du LPL ni du LSPM et soulignent que la répartition est stable depuis plusieurs années au sein du pôle.

Hélène Perrin s'interroge sur la fiabilité des chiffres des effectifs. Alexandra Lépine confirme que les données ont été transmises par les unités de recherche, puis vérifiées par la DR avant d'être validées par la CR.

Hélène Perrin estime néanmoins qu'il est problématique de modifier l'attribution d'un contrat sur la base d'un écart aussi faible, de 0,11 point.

Christian Ricolleau propose de rééquilibrer la répartition en utilisant la demi bourse. Natacha Bessis répond que cela est possible et qu'il est envisageable, cette année, d'affecter la demi bourse au pôle Physique.

Elle rappelle cependant que, normalement, la demi bourse est ouverte à tous, dans le cadre d'une politique scientifique favorisant la transdisciplinarité, et que le jury, puis le conseil, décident du pôle bénéficiaire.

Cette année, il est donc proposé de flécher la demi bourse vers le pôle Physique afin de compenser le contrat en moins.

Natacha Bessis souligne que ce contrat réduit résulte également de la diminution des effectifs d'encadrants.

Hélène Perrin précise que la seconde moitié du financement devra être reversée à l'université.

Christophe Ricolleau indique que le LabEx SEAM pourrait prendre en charge cette deuxième partie du financement.

Hélène Perrin rappelle toutefois que la sélection ne repose pas sur des critères de financement, mais sur la qualité du dossier et de l'audition. Elle souligne également que le demi-contrat implique certaines contraintes concernant le financement complémentaire. Dans le cas d'une ANR, celui-ci doit obligatoirement être porté par l'université.

Elle ajoute enfin que ce demi-contrat aurait dû être orienté vers l'international et présenter un caractère interdisciplinaire.

Natacha Bessis répond que ces éléments peuvent être rediscutés pour cette année.

Francis Nier ajoute que cette option est faisable et qu'elle est pertinente.

Nadine Varin-Blank rappelle que cette discussion avait déjà eu lieu l'année précédente.

Guillaume Lombardi souligne que la proposition présentée diffère des échanges ayant eu lieu en bureau. Natacha Bessis confirme ce point et précise que le bureau s'est principalement concentré sur les pôles PBMC et MathSTIC, dont les chiffres sont très proches, sans se rendre compte que le pôle Physique-Matériaux se situe en réalité plus près de six contrats que de sept.

Hélène Perrin indique qu'il est problématique que cette information soit portée à la connaissance du conseil plutôt qu'à celle du bureau en amont. Elle ajoute qu'un contrat en moins pose des difficultés pour le LSPM et le LPL, dont les directions ne sont pas informées de cette situation.

Natacha Bessis précise que le conseil se prononce sur la répartition globale par pôle, mais pas sur la répartition interne à chaque pôle, à l'exception, cette année, du pôle PBMC pour le CB3S et le LVTS.

Francis Nier rappelle qu'auparavant le pôle MathSTIC disposait de 10 contrats, répartis entre 1 au L2TI, 4 au LAGA et 5 au LIPN. Il souligne que les discussions relatives à cette répartition interne se tenaient au sein des unités de recherche.

Natacha Bessis précise que cette organisation correspond à ce qui est mentionné dans le

règlement intérieur de l'ED, bien que cela ne soit pas formulé de manière très explicite. Elle réaffirme que le conseil vote la répartition globale par pôle, sans se prononcer sur la répartition interne.

Elle ajoute enfin qu'il est possible de voter par pôle tout discutant sur la répartition interne se dérouler au sein des pôles, sans que celles-ci fassent l'objet d'un vote.

Hélène Perrin et Guillaume Lombardi soulignent la nécessité d'aborder cette question au sein des unités de recherche du pôle Physique-Matériaux.

Angela Sutton insiste sur l'importance de préserver la valeur du concours, en prenant comme référence l'évaluation des auditions et la qualité des candidats. Elle précise également que les nouvelles règles devront être respectées.

Natacha Bessis indique que la nouveauté cette année réside dans la structuration du pôle PBMC en deux blocs distincts : un pôle de chimie regroupant le CB3S et le LVTS, et un second bloc rassemblant les autres unités de recherche.

Elle ajoute que l'hypothèse d'une répartition de deux contrats pour le CB3S et le LVTS et de huit contrats pour le reste du pôle a été discutée, sans faire l'objet d'un vote.

Elle précise que cette nuance tient au fait que le conseil peut en débattre, mais ne se prononce pas formellement sur les répartitions internes aux pôles.

Nadine Varin-Blank indique que la discussion se tiendra a posteriori au sein du pôle, en soulignant que ce type de débat n'avait jusqu'à présent jamais eu lieu au sein de PBMC.

Angela Sutton demande qu'il soit possible de repréciser la formulation exacte du point voté lors du conseil de décembre.

Natacha Bessis en rappelle alors les termes précis : « pour une période d'essai d'un an, les contrats doctoraux affectés à PBMC seront répartis entre un bloc LVTS et CB3S et un bloc constitué des autres unités du pôle et la répartition des contrats doctoraux sera décidée en conseil de l'école doctorale. »

Elle ajoute que, cette année, dans le contexte de la réorganisation du concours sur le pôle PBMC, la répartition peut effectivement être votée pour le pôle PBMC. Ce vote répond à une « crise » qui a eu lieu au sein du pôle.

Nadine Varin-Blank indique qu'elle partage ce point de vue, tout en rappelant que la discussion porte sur les unités de recherche et non sur les disciplines.

Natacha Bessis propose de soumettre au vote la répartition suivante pour le pôle PBMC : 2 contrats pour le groupe CB3S et LVTS, et 8 contrats pour le reste du pôle.

Les représentants des unités de recherche du pôle PBMC expriment leur accord avec cette proposition.

Guillaume Lombardi et Hélène Perrin reviennent sur la question des contrats attribués au pôle Physique-Matériaux. Ils soulignent que, si celui-ci ne dispose que de six contrats, auxquels s'ajoute le demi-contrat habituellement ouvert à l'ensemble de l'ED, il est nécessaire que ce dernier soit explicitement fléché vers le pôle.

Ils précisent que la répartition interne entre le LPL et le LSPM fera l'objet de discussions au sein des unités de recherche. Ils ajoutent également que ce demi-contrat ne devra pas être fléché thématiquement.

Hélène Perrin estime qu'il serait plus simple d'organiser une campagne globale avec 6,5 contrats, plutôt que d'ajouter un demi-contrat spécifique, ce qui aurait pour effet d'empêcher les candidats de postuler à la campagne générale.

Natacha Bessis répond que cette solution revient à « dégrader » le demi-contrat, mais uniquement de manière exceptionnelle pour cette année.

Alexandra Lépine ajoute que, dans l'hypothèse d'une répartition à 6,5 contrats pour ce pôle, il conviendra de préciser dans l'appel d'offres que le demi-financement devra être porté par USPN.

Natacha Bessis rappelle enfin que cette modalité de répartition demeure exceptionnelle cette année et qu'il conviendra, lors du prochain conseil, de revenir à un demi-contrat ouvert à l'ensemble de l'ED, en réaffirmant également l'importance de l'interdisciplinarité, portée notamment par le VPCR.

Marc Lecouvey demande s'il est possible de prévoir les effectifs encadrants pour l'année prochaine. Natacha Bessis répond qu'on ne peut pas prévoir, des mouvements sont possibles.

Natacha Bessis propose de voter la répartition suivante, regroupant 26,5 contrats pour la campagne 2026 :

- 10 PBMC
- 10 MathSTIC
- 6.5 pôle physique-matériaux.

Le demi contrat sera non fléché thématiquement et un seul concours est organisé. Il n'y aura pas d'appel d'offre pour le demi contrat.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

L'appel d'offre des contrats doctoraux et l'appel d'offre sont approuvés à favorablement.

Natacha Bessis soumet également au vote du conseil la répartition des contrats doctoraux au sein du pôle PBMC : 2 contrats pour le groupe CB3S et LVTS et 8 contrats pour le reste du pôle.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 16

Abstention :

La répartition des contrats doctoraux au sein du pôle PBMC est approuvée favorablement.

Alexandra Lépine informe le conseil que la campagne QuanTEdu a été lancé. Il y'a deux contrats cette année avec la possibilité de co-financement d'un contrat doctoral, pour un début fixé au premier septembre 2026.

L'appel d'offre est disponible sur le site internet de l'ED.

Natacha Bessis précise que les auditions se dérouleront le 16 juin au pôle physique-matériaux.

Les dates sont à définir pour les jurys du pôle PBMC et MathSTIC.

Francis Nier souligne qu'auparavant le conseil votait la répartition suivante au pôle MathSTIC : 1 contrat pour le L2TI, 4 contrats pour le LAGA, 4 contrats pour le LIPN et un contrat pour la fédération MathSTIC.

Camille Anzanello annonce les dates proposées dans le cadre de la campagne des contrats doctoraux :

- Date limite de remontée des sujets : 13 mai 2026. Il est proposé plutôt le 12 mai en raison du pont de l'ascension.
- Date limite d'ouverture d'un dossier de candidature : 21 mai 2026,
- Date limite de validation des dossiers de candidature par les candidats et candidates, les directions de thèse et les directions d'unités de recherche : 02 juin 2026.

L'appel d'offre et les dates vont être transmis aux directions d'unités de recherches et aux membres du conseil représentant des unités de recherche.

## **8. Approbation de demandes de mobilités internationales,**

Natacha Bessis annonce au conseil que deux demandes de mobilités internationales ont été transmises à l'ED. Elle rappelle que l'ED finance maximum 50% de la mobilité.

La première demande émane d'un doctorant en première année de thèse à l'EREN. Elle concerne le financement d'une mission courte, de sept jours au Canada, du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2026.

Le doctorant souhaite effectuer cette mobilité afin de travailler sur une étude longitudinale des maladies cardiovasculaires, et non sur une approche ponctuelle.

Angela Sutton souligne que ce séjour lui permettra également d'acquérir des outils statistiques essentiels pour la poursuite de sa thèse.

Le budget présenté s'élève à 3 075 € pour sept jours. Natacha Bessis estime ce montant relativement élevé. Compte tenu de la courte durée de la mission, elle propose d'accorder 30 % de la somme demandée, soit 1 000 €.

Christophe Feron et Hélène Perrin s'interrogent sur la nature de la mobilité, se demandant s'il s'agit d'un séjour de recherche ou plutôt d'une participation à une conférence.

Natacha Bessis précise qu'il ne s'agit pas réellement d'une conférence, tout en rappelant que le montant demandé reste important pour une mission de sept jours.

Elle rappelle que cette aide de l'ED est destinée à des mobilités à l'étranger d'une durée comprise entre une et six semaines.

Philippe Souplet s'interroge sur la possibilité d'encourager le doctorant à prolonger la durée de son séjour. Olivier Bodini et Natacha Bessis indiquent que cette option peut effectivement lui être suggérée.

Hélène Perrin et Olivier Bodini proposent de lui accorder une aide de 1 000 € pour une mission de sept jours, avec la possibilité d'un financement plus important en cas de séjour

prolongé.

Natacha Bessis propose au conseil de voter une aide correspondant à un quart du financement demandé, soit 800 €, en raison de la courte durée de la mission.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

La première demande de mobilité internationale est approuvée favorablement.

La deuxième demande est présentée par une doctorante en deuxième année au LIPN. Elle concerne une mobilité de six semaines, prévue du 21 avril au 2 juin 2026, au Japon.

La doctorante souhaite effectuer un séjour à l'Université Keio à Tokyo afin de poursuivre ses travaux de recherche, qui s'inscrivent dans le double objectif de sa thèse : d'une part, le développement de résultats techniques en informatique théorique, notamment dans le domaine de la calculabilité ; d'autre part, une analyse philosophique des concepts fondamentaux associés.

Olivier Bodini souligne qu'il s'agit d'une équipe de recherche reconnue et que le LIPN entretient de longue date des collaborations avec des partenaires à Tokyo.

Natacha Bessis propose au conseil de voter une aide à hauteur de 50% de la demande, soit 2425€.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

La deuxième demande de mobilité internationale est approuvée favorablement.

## **9. Approbation bourses au mérite,**

Natacha Bessis annonce que quatre dossiers ont été transmis dans le cadre de la campagne 2026 des bourses au mérite.

Elle fait un rappel sur le dispositif pour les nouveaux élus du conseil. Ce dispositif est financé par un demi-contrat doctoral et permet de venir en aide à tout étudiant diplômé d'un Master 2 (ou équivalent) d'une université étrangère et s'inscrivant en première année de doctorat, bénéficiant d'un financement principal couvrant les trois années de thèse, d'un montant minimum de 750€ mensuel.

Son montant est modulable, elle complète la bourse principale de telle sorte que la somme des bourses soit d'un montant total maximal de 1 500€ net mensuel.

Deux premières demandes de financement ont été déposés pour un doctorant et une doctorante en cotutelle, en deuxième année de thèse.

La première demande est un doctorant inscrit au LSPM, en cotutelle avec le Kazakhstan, présent cette année sept mois en France. Son financement est à hauteur de 700€ par mois. Natacha Bessis précise que dans le cadre des bourses au mérite, il devrait recevoir 800€.

Olivier Bodini rappelle que le financement minimum demandé par l'ED pour une inscription en doctorat est de 750€ mensuel. Ce point aurait dû être vérifié au moment de l'inscription en première année.

Natacha Bessis indique que la situation est acceptée à titre exceptionnel pour cette année, tout en précisant qu'il faudra faire plus attention à l'avenir.

Elle propose d'attribuer le montant maximal habituellement accordé au titre des bourses au mérite, soit 750 € pendant sept mois, pour un total de 5 250 €.

La deuxième demande est faite par une doctorante inscrite en deuxième année de thèse au sein du LIPN, en cotutelle avec l'Albanie. Son financement principal est à hauteur de 850€ par mois, pour une présence en France de 4 mois cette année.

Natacha Bessis informe que cette demande est problématique car la convention de cotutelle n'est toujours pas signée alors que la doctorante est en deuxième année. La règle est que, normalement, la convention doit être signée au maximum 14 mois après la date de première inscription.

Elle propose de voter la demande aujourd'hui mais d'indiquer à la CR que le versement ne sera fait que si la convention est signée.

Le financement principal étant de 850€ par mois, il est proposé d'accorder 650€ pendant quatre mois, pour un total de 2600€.

La troisième demande est un renouvellement pour une doctorante inscrite en deuxième année au LSPM, en cotutelle avec la Chine, présente 10 mois en France en 2026. Le financement principal est de 1350€. Natacha Bessis propose de maintenir l'aide déjà accordée par l'ED d'un montant de 150€ pour l'ED sur 10 mois, soit 1500€.

La quatrième demande est un renouvellement pour une doctorante inscrite en troisième année au LSPM, en cotutelle avec la Tunisie, présente en France sept mois en 2026. Le financement principal est d'un montant de 800€. Natacha Bessis propose de maintenir l'aide déjà accordée par l'ED d'un montant de 700€ pour sept mois, soit 4900€.

Natacha Bessis soumet le tableau des bourses au mérite 2026 au vote du conseil, en précisant que les cotutelles doivent être signées pour la mise en place du paiement.

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote :

Pour : 17

Abstention :

Les bourses au mérite sont approuvées à favorablement.

## **10. Point CSI,**

Natacha Bessis informe le conseil que des ajustements mineurs ont été apportés aux CSI, à la suite de demandes formulées par leurs membres, certains rencontrant des difficultés à cerner précisément leur rôle, notamment en cas d'avis réservé sur une inscription.

Un Vademecum a été élaboré et diffusé, il est également accessible sur le site de l'ED.

Par ailleurs, le formulaire CSI a été modifié, avec la suppression de la mention « avis favorable sous condition ».

Désormais, tout avis réservé devra être signalé à l'ED, qui se chargera de prendre contact avec les directions de thèse ainsi qu'avec les doctorants et doctorantes concernés, et, si nécessaire, avec la direction de l'unité de recherche.

Francis Nier souligne que les doctorants et doctorantes de première année indiquent ne pas connaître suffisamment de personnes dans leur environnement académique.

Natacha Bessis partage ce constat, tout en rappelant que la mise en place des CSI a déjà été décalée de six mois afin de tenir compte de cette difficulté.

Nadine Varin Blank ajoute que les doctorants et doctorantes sont souvent réticents à identifier eux-mêmes les membres de leur CSI. Elle souligne également que le rôle du tuteur reste insuffisamment compris, y compris par les tuteurs eux-mêmes.

## **11. Questions diverses.**

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 16h25.